

PLAN DE FORMATION SYNDICALE

2026-2027



Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent-es ou non adhérent-es (le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacement et de repas que pour ses adhérent-es).
L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

Les stages à prévoir au premier trimestre, la plupart des lieux seront précisés à la rentrée.

- | | | |
|--|--|---|
| → TZR
Mercredi 2 septembre 14h-17h,
Siège du SNES-FSU de Lille
+ visio | → Non titulaires
Vendredi 6 novembre,
Siège du SNES-FSU de Lille | → Entrée dans le métier
Lundi 23 novembre,
Siège du SNES-FSU de Lille
+ visio |
| → Rendez vous de carrière
Jeudi 15 octobre, Lille | → Stages de proximité
Lundi 9 novembre, Valenciennes,
Dunkerque et Arras | → Stage collège
Vendredi 18 décembre, Lens |
| → Militer en S1/en CA
Vendredi 16 octobre, Lille | → Mutations Interacadémiques
Mardi 17 novembre,
Siège du SNES-FSU de Lille
+ visio | → Lycée
Vendredi 18 décembre, Douai |
| → CPE
Mardi 3 novembre, Lille | → Statut / Carrière
Vendredi 20 novembre, Lille | |
| → Préparer sa retraite
Jeudi 5 novembre, Lille | | |

Plus tard dans l'année : EVARS, TRMD collège, TRMD lycée, mutations intracadémiques, stages disciplinaires, Sciences Physiques, Langues Vivantes, GRETA.

lille.snes.edu
s3lil@snes.edu
03.20.06.77.41

D'autres stages pourront être organisés en cours d'année. N'hésitez pas à consulter notre site académique.

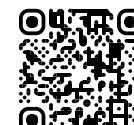
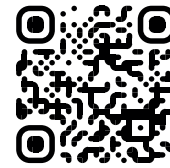
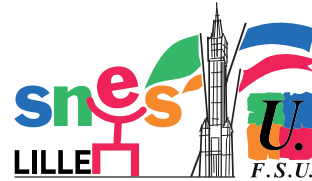


lille.snes.edu/ Rubrique : Stages syndicaux



PERMANENCES DU SNES-FSU

- Toutes les permanences portent sur les thématiques générales liées aux métiers :
- droits et statut des personnels,
 - liberté pédagogique,
 - vie de l'établissement (emploi du temps, Conseil d'Administration, DGH, inclusion),
 - rémunération,
 - avancement de carrière,
 - mutations,
 - mobilisations et actions...



209 rue Nationale
59000 LILLE



03.20.06.77.41



du lundi au vendredi
de 14h30 à 17h30



s3lil@snes.edu

Pour des questions spécifiques aux thématiques suivantes, privilégier les jours dédiés :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ÉDUCATION PRIORITAIRE	STAGIAIRES	ÉDUCATION PRIORITAIRE	ÉDUCATION PRIORITAIRE	NON-TITULAIRES
STAGIAIRES	PROFESSEURS DOCUMENTALISTES	CPE	FUTURS RETRAITÉS	AESH
	TZR	AED		

Permanence VSS (Violences Sexistes et Sexuelles)-Rendez-vous et contact : vss@lille.snes.edu



IMPRIM'VERT

Publication du Syndicat National des Enseignements de Second Degré (SNES) - Section académique de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille - Tél. : 03 20 06 77 41 - s3lil@snes.edu - site internet : www.lille.snes.edu - Direction de la publication : Jean-François Carémel - Agence Good Mood, Villeneuve d'Ascq, Imprimerie Tanghe Printing, Comines - CPPAP N°0526 S 05524 - Dépôt légal n°651 - Abonnement : 20 €



209 rue Nationale à Lille, tél : 03 20 06 77 41
courriel : s3lil@snes.edu
site : https://lille.snes.edu/



S3 Lille, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré
bulletin spécial multicatégoriel 2026-2027

ISSN : 2426-556X

L'édito
Agir au quotidien,
revaloriser les
personnels pour ren-
forcer l'École publique

Premier syndicat de l'Éducation, le SNES-FSU dénonce le déclassement de nos métiers et l'austérité budgétaire qui affaiblit le second degré. Il sera au rendez-vous d'une année cruciale (élections professionnelles, échéances politiques) pour gagner une revalorisation de nos carrières et de nos métiers.

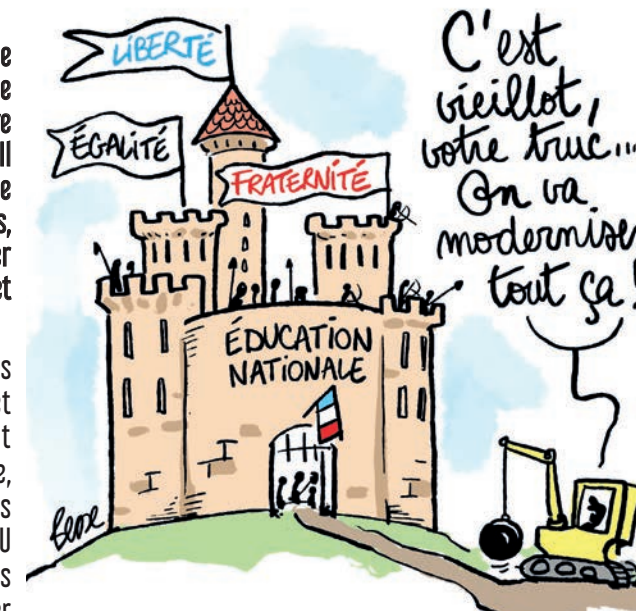
Protection des personnels, conditions de travail, mutations, statuts et carrières, titularisation, budget de l'établissement, bâti scolaire, éducation prioritaire... Sur tous ces sujets, les militant-es du SNES-FSU seront là pour vous répondre, vous informer, vous défendre, vous aider à vous mobiliser. Pour faire respecter vos droits individuels et collectifs, le SNES-FSU agit, avec vous et vos collègues, en organisant des stages, des réunions dans votre établissement, des heures d'information syndicale et en intervenant dans les instances académiques.

Des militant-es à vos côtés

Les militant-es du SNES-FSU, ce sont vos collègues, dans les collèges, les lycées, les CIO, du Nord et du Pas-de-Calais. Aucun-e n'est déchargé-e à plein temps. Mais le SNES-FSU est aussi un syndicat de lutte et de transformation sociale. Il entend agir par des mobilisations qui vont au-delà de la défense des droits individuels. Il s'agit bien de changer le cadre économique et social qui influe sur votre quotidien.

Pour obtenir une augmentation des salaires et des pensions, il faut gagner la bataille des idées et du budget, en imposant un meilleur partage des richesses en faveur des services publics et de l'École en particulier. Le SNES-FSU porte aussi un projet pour l'Éducation, ses élèves et ses personnels. Il est le premier porte-parole de la profession auprès de

**TOUS ENSEMBLE
POUR LA DÉFENSE
DU SERVICE PUBLIC!**



l'administration et dans les médias. Le SNES-FSU a réussi à imposer dans le débat public la question des rémunérations. Aujourd'hui plus personne ne conteste la nécessité d'une revalorisation salariale.

Le nombre fait notre force

Nous avons gagné la bataille des idées contre le « Choc des savoirs », le lycée Blanquer ou Parcoursup. Il y a eu des avancées et les lignes ont bougé grâce à notre action. Cette action est possible car, comme premier syndicat de la profession, nous pouvons peser, construire un rapport de force et l'unité syndicale pour des luttes victorieuses.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est rejoindre le premier collectif de professionnels du pays, celui où l'on échange, où l'on débat, où l'on réfléchit à l'avenir du système éducatif, celui où l'on est informé-e, aidé-e, défendu-e. Se syndiquer au SNES-FSU, c'est le renforcer pour agir, lutter pour un avenir meilleur et gagner des avancées individuelles et collectives. Alors, rejoignez-nous, syndiquez-vous !

■ Jean-François Carémel, secrétaire académique

Comment nous ferons réussir les élèves

➤ REVENDIQUER ENSEMBLE MOINS D'ÉLÈVES PAR CLASSE

Dans les collèges et les lycées, les effectifs moyens par classe sont les plus élevés des pays de l'OCDE. La baisse démographique qui s'annonce est une occasion unique pour améliorer progressivement les taux d'encadrement en collège et en lycée et, ainsi, améliorer les conditions d'apprentissage et l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Moins d'élèves par classe, c'est



➤ APRÈS LE CHAOS BLANQUER, EN FINIR AVEC LA LOGIQUE DE SÉLECTION ET RÉAFFIRMER L'AMBICTION ÉMANCIPATRICE DU LYCÉE

Les effets néfastes du Bac Blanquer perdurent : la prétendue liberté de choix a renforcé les inégalités sociales et de genre et elle a fait du lycée une machine à sélectionner. Le SNES-FSU exige un Bac national avec des épreuves terminales et anonymes. Un bilan de l'organisation des enseignements de spécialité et du tronc commun doit être

Ce que redonner du sens à nos métiers veut dire !

Depuis un demi-siècle, les gouvernements successifs mènent une offensive néolibérale contre les services publics et contre nos statuts. Il y a urgence à les défendre.

➤ ENSEIGNANT·ES : GARDER LA MAIN SUR LA CONCEPTION DE NOTRE ACTIVITÉ

De réformes en prescriptions des « bonnes pratiques », tout concourt à réduire nos métiers à des tâches d'exécutant·es mécaniques et interchangeables. Concurrence, soumission, rentabilité, standardisation, *reporting* pourrissent notre environnement professionnel et les injonctions à utiliser l'IA ne font qu'accroître cette dégradation. La réforme des concours de l'enseignement, en basculant les épreuves sur l'année de licence, s'inscrit dans cette logique de dévalorisation de notre métier.

Pour le SNES-FSU, enseigner c'est d'abord penser, concevoir, adapter, échanger et prendre le temps.

➤ AED : SORTIR DE L'IMPASSE DE LA CÉDÉISATION DANS LA PRÉCARITÉ

Les Vies Scolaires sont en première ligne pour gérer toutes sortes de crises (COVID, terrorisme, violences, canicule, etc.). Pourtant, les AED restent la catégorie la plus mal payée et la plus précaire de l'Éducation nationale. La possibilité de céder à rien réglé : smicardisation à vie en l'absence de grille de rémunération, arbitraire et opacité dans l'évaluation, non renouvellements de contrats, difficultés d'accès au CDI, absence de perspectives, conditions de travail toujours plus dégradées, etc.

Le SNES-FSU revendique notamment un salaire minimul à 1850 euros nets/mois et la création urgente d'une grille de rémunération nationale, un temps complet à 24H/semaine, la mise en œuvre d'une formation initiale et continue sur temps de service, et un droit de recours en cas de non renouvellement.

aussi réduire le nombre de compléments de service et de mesures de carte scolaire, tout en préservant le réseau des collèges et des lycées publics.

Le SNES-FSU revendique une baisse des effectifs à 24 élèves par classe en lycée, 20 en collège, 16 élèves dans les collèges de l'éducation prioritaire.

Des dédoublements devraient être garantis pour chaque

➤ EN COLLÈGE : ABANDONNER LE « CHOC DES SAVOIRS » ET LA POLITIQUE DU CHIFFRE

Les méfaits du « Choc des savoirs » sont désormais flagrants : accroissement des inégalités scolaires, remises en cause de la professionnalité, désorganisation des enseignements et du suivi des élèves. En juin 2025, le rapport de l'Inspection Générale a validé nos analyses et notre opposition.

« Savoirs fondamentaux », évaluations standardisées, collèges en progrès... **le SNES-FSU refuse que les professeur·es soient relégué·es au rang d'exécutant·es** : c'est

établi. **Nous voulons inventer un lycée qui émancipe**, qui consolide les parcours d'étude sans survaloriser les enjeux d'orientation. Le SNES-FSU défend des séries technologiques valorisées qui permettent la réussite de tous les élèves.

discipline. Des moyens fléchés permettraient d'assurer, hors de toute concurrence, la diversité des langues et de financer les enseignements facultatifs et optionnels.

La jeunesse a besoin d'une **École publique favorisant des situations d'apprentissage variées** pour créer, expérimenter, manipuler, coopérer et à s'exprimer à l'écrit comme à l'oral.

leur expertise disciplinaire, appuyée sur la liberté pédagogique et nourrie du travail en équipe pluriprofessionnelle qui constitue le meilleur gage de réussite pour les élèves.

Pour le SNES-FSU, il faut, dans des classes dont l'effectif serait nettement allégé, **augmenter le temps d'apprentissage** (enseignement, accompagnement, remédiation...) pour permettre de contrer les inégalités qui se creusent hors du temps scolaire.

➤ ABROGER PARCOURSUP POUR DÉMOCRATISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'ensemble des titulaires du baccalauréat doivent avoir **la possibilité de poursuivre des études supérieures et de s'inscrire dans la formation de leur choix**. Pour cela, il faut en finir avec Parcoursup et la logique de la sélection étendue à l'université. Il faut aussi **développer les formations supérieures dispensées dans les lycées en classes préparatoires et en BTS**.

➤ AESH : POUR UN STATUT DE FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B

Les AESH, essentiel·les à l'inclusion des élèves en situation de handicap, représentent une catégorie de personnels qui reste précaire et mal payée. Les PIAL ont dégradé le service rendu aux élèves mais aussi l'exercice quotidien du travail des AESH. La mise en place des PAS ne permettra pas d'améliorer les conditions d'exercice des AESH. Le SNES-FSU réclame un statut de fonctionnaire de catégorie B avec un équivalent temps plein à 24h et une juste rémunération. La création d'un diplôme doit venir sanctionner leur formation. Il faut que la pénibilité du travail des AESH soit reconnue.

➤ CPE : CONFORTER L'EXPERTISE ÉDUCATIVE ET L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CATÉGORIE !

La circulaire de mission de 2015 continue de peser et limite la reconnaissance du métier (absence de créations de postes, manque de débouchés de carrière, absence de corps d'inspection spécifique, etc.). Le SNES-FSU continue de défendre les CPE, concepteurs et conceptrices de leur activité, et revendique des personnels en nombre suffisant (1 CPE pour 250 élèves), nécessaire pour répondre aux enjeux éducatifs, ainsi que la création d'une agrégation d'éducation. Il s'agit de conforter l'identité et l'expertise professionnelles des personnels dans leur dimension éducative face aux tenants du néo-management qui souhaiteraient orienter le métiers vers des fonctions sécuritaires et managériales.

➤ PSY-EN : UN MÉTIER SOUS TENSION

Démantèlement du réseau des CIO, pénurie de titulaires et recours massif aux contractuels... les PsyEN peinent à répondre aux besoins croissants des élèves et de leurs familles. Loin de les soulager, la nomination de multiples « référents » et le recours à des personnels extérieurs à l'Éducation nationale n'apportent que de la confusion dans les rôles de chacun·e. Contre une politique qui consiste à livrer les élèves aux besoins du marché et des entreprises et à pathologiser leurs difficultés, nous demandons plus de moyens pour permettre aux jeunes d'être accompagné·es par les professionnel·les compétent·es que sont les PsyEN !



POUR LES PERSONNELS, POUR LES SERVICES PUBLICS, CE QUE NOUS REVENDIQUONS

➔ Le respect du statut

Le statut protège les personnels et garantit leur droit à la carrière. Le statut est la clé de voûte d'un service public de qualité assuré dans tous les territoires.

➔ Une revalorisation salariale, seul moyen de rendre nos métiers attractifs

Pour créer les conditions de la réussite de toutes et tous les élèves, il faut rassembler, dans les établissements, des équipes pluridisciplinaires complètes avec un haut niveau de qualification. Cela passe par une revalorisation des carrières des personnels, prenant pour référence l'agrégation, et un rattrapage salarial compensant le décrochage lié aux gels du point d'indice.

➔ Un accès de toutes et tous à la classe exceptionnelle

La classe exceptionnelle doit devenir le débouché de carrière pour toutes et tous les collègues sans barrage. Pour cela, les contingents de promotion doivent être considérablement augmentés dans le second degré et un barème national, tenant compte de l'ancienneté, doit être mis en place.

➔ Un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH

Ce statut favoriserait la scolarisation dans de bonnes conditions des élèves en situation de handicap. Ce statut serait une reconnaissance pour les personnels et leur garantirait des conditions d'emploi dignes.

➔ Une augmentation de salaire pour les AED

Le SNES-FSU revendique une grille salariale pour cette catégorie. Aucun·e AED ne doit être rémunéré·e en dessous des 1850 euros nets pour un temps plein.

➔ Une égalité salariale entre les femmes et les hommes

L'égalité salariale n'est toujours pas une réalité dans l'Éducation nationale. Le SNES-FSU agit dans toutes les instances pour que la carrière se fasse au même rythme pour les femmes et pour les hommes. Il dénonce le recours massif aux heures supplémentaires, aux rémunérations indemnitaires comme le PACTE, défavorables aux femmes. Le seul moyen d'aller vers l'égalité salariale, c'est la revalorisation indiciaire.

